

# Supervision des pratiques professionnelles des médecins du travail

Prévention des RPS – Santé mentale

## PUBLIC

Médecin du travail

## INTERVENANTS

Psychologue clinicien du travail - Mme Béatrice EDREI

## SESSION UNIQUEMENT EN INTRA-ENTREPRISE

### DUREE

Minimum 2 x 3,5 h par an

### DATES

Dates à définir ensemble

### LIEU

Locaux du SPST

### TARIF

Nous consulter

## Accessibilité – PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation

## Certifications

Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »



## VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : [formation@asti.org](mailto:formation@asti.org)

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

## Objectifs

Ce dispositif d'**analyse de pratiques professionnelles** en présentiel vise à proposer aux **médecins du travail** de faire l'expérience concrète de groupes d'évaluation des pratiques entre pairs, de confrontations de suivis cliniques sous la supervision externe d'un clinicien du travail expérimenté garantissant la qualité des échanges, le respect du secret professionnel ainsi que la rigueur de la transmission entre pair afin de faciliter la mise en visibilité des compétences des professionnels et de lutter contre la dégradation des modes d'évaluation.

## Programme

Ce dispositif d'analyse de pratiques professionnelles repose sur le principe général de l'EDD (espace de discussion sur le travail).

Il s'agit d'acquérir des connaissances sur le travail des professionnels médecins du travail à partir d'un échange, authentique entre praticiens, c'est-à-dire à partir des difficultés concrètes rencontrées ainsi que des vécus subjectifs associés mais souvent peu énoncés.

Les médecins du travail se prêteront à un travail spécifique que l'on appelle l'activité déontique. Cette activité consiste à **présenter une situation de travail complexe** en médecine du travail.

A partir de cette expérience et de la confrontation des points de vue avec les autres professionnels, il pourra y avoir une délibération collective afin d'aboutir à des accords normatifs qui seront formaliser dans une bibliothèque de pratiques.

Ces accords normatifs permettent un partage de savoirs mais aussi de résoudre les problèmes de coopération dans le travail, entre médecins, en les dégageant de problèmes strictement interpersonnels.

Chaque session sera précédée de l'envoi d'un texte théorique sur un thème en lien avec les cas présentés. Ce texte sera présenté par un volontaire, afin de solidifier les acquis.

## Prérequis

- Le volontariat des participants
- La participation des médecins pour apporter leur expérience sur les thèmes suivants : évaluation et gestion des RPS, des expositions chimiques, des TMS, maintien dans l'emploi, prévention de la désinsertion
- Présentation structurée, documentée et écrite de 2 situations par ½ journée, envoyées au superviseur 2 semaines avant la session
- Identifier 2 volontaires pour documenter et tracer les accords normatifs obtenus

## Méthodes pédagogiques

- Participation essentielle des médecins pour apporter leur vécu et leurs interrogations au regard de leur situation singulière de travail
- Interactions entre les participants et l'intervenant
- Etude et analyse d'articles, supports vidéo et lectures diverses
- Apport théorique complémentaire du superviseur visant à consolider les expériences partagées
- Rédaction d'un document final par 2 volontaires pour documenter et tracer les accords normatifs obtenus

## Suivi et modalités d'évaluation

- Présentation orale, devant l'ensemble des participants, de cas pratiques et de textes théoriques
- Formation-action

## Délai d'accès à la formation

Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 3 mois à compter de la date de signature du contrat